

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 233 NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2011

H U M E U R D E B L É

CHÈRE UKRAÏNE

Le pire est d'autant moins sûr que l'on évite de s'y exposer. La Commission européenne n'a pas pris ce chemin avec le volet agricole de l'accord de libre-échange U.E.- Ukraine qui devrait être théoriquement signé ce mois-ci.

En céréales, l'Ukraine bénéficierait de facilités douanières pour exporter vers l'Union européenne 1 600 000 tonnes de blé, d'orge et de maïs par an les trois premières années, puis 2 000 000 tonnes. Soit un potentiel de hausse de 15 puis 19 % des importations de ces céréales dans l'U.E., toutes provenances confondues, par rapport à la moyenne des deux dernières campagnes céréalières. A cela s'ajouterait par ailleurs des facilités

pour l'exportation de farine, de malt et de bioéthanol.

Cet accord serait source de fortes pressions sur le marché céréalier européen en cas de bonnes récoltes de l'Ukraine conjuguées à un faible dynamisme des marchés. Compte tenu de la relativité des contraintes réglementaires auxquelles elles doivent se plier, les exploitations de ce pays disposent en effet de marges de manœuvre incomparables pour vendre à peu cher. En bute à des propositions de réforme de la PAC qui tendent à les démunir face aux aléas des marchés, les exploitants européens n'admettent pas de devoir payer pour la politique que mène l'U.E. afin d'attirer dans son orbite ses voisins de l'ex-espace soviétique.

MARCHÉS

VENTES TOUS AZIMUTS POUR LE BLÉ RUSSE

Sur les 4 premiers mois de la campagne céréalière 2011/12 -de juillet à octobre-, la Russie a réalisé 10,9 millions de tonnes d'exportation de blé. C'est bien plus que les 6,9 Mt de 2009/10, dernière campagne de fortes exportations russes.

Outre son retour dominant sur des destinations traditionnelles comme l'Égypte et la Turquie, le blé russe a gagné du terrain sur d'autres marchés durant ces 4 mois. Il a accru substantiellement sa présence en Afrique orientale au détriment des États-Unis, de l'Argentine et de l'Allemagne : ses ventes au Kenya, à Djibouti, à l'Éthiopie, au Soudan, à l'Érythrée et à la Somalie ont dépassé de 46% les 933 000 t de toute la campagne 2009/10. En Afrique occidentale, il s'est ouvert les portes de la Mauritanie et du Sénégal, venant y concurrencer pour la première fois le blé français. Même percée, à hauteur de 158 000 t, sur l'Afrique du Sud, pays essentiellement importateur de blé argentin. En Europe, l'Italie et l'Espagne en ont acheté 769 000 t. Aux Amériques enfin, le Pérou, déjà client de la Russie depuis 4 ans, a été rejoint comme tel par le Panama et le Nicaragua. Les États-Unis y ont perdu 53 000 t de ventes.

Cette dynamique repose à la fois sur une bonne compétitivité-prix et sur des efforts qualitatifs indéniables, arguments qui portent lorsque la Russie échappe aux excès climatiques qui en font un fournisseur aléatoire.

Source : France Export Céréales

LA JORDANIE, PAYS IMPORTATEUR DE BLÉ CONFIRMÉ ET RÉGULIER

Petite par sa population de 6 millions d'habitants, la Jordanie importe cependant, plus de 800 000 tonnes de blé tendre annuellement. La faiblesse de ses ressources en eau et l'étroitesse de ses superficies de terres arables (3,3 % des 90 000 km du pays) ne lui permettent en effet de récolter que 3000 à 8000 t. En outre, sa stabilité en fait depuis longtemps un lieu de refuge pour les populations limitrophes (palestiniennes et irakiennes, notamment), ce qui accentue ses besoins.

A plus de 90 %, le blé est utilisé pour une production de farine subventionnée qui sert à fabriquer un pain plat arabe tra-

ditionnel dont l'État fixe le tarif. Importé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le blé est cédé à bas prix aux 13 moulins du pays, lesquels vendent leur farine sous contrôle étroit de l'administration aux 2000 boulangeries jordaniennes.

Comme les cahiers des charges à l'importation imposent des taux de protéines élevés, même si la fabrication de pain plat arabe ne le justifie pas et s'il en coûte davantage, les fournisseurs habituels de la Jordanie sont les États-Unis, la Russie et l'Allemagne. Face à eux, la filière française est tributaire d'un assouplissement de ces normes et elle y travaille. Elle peut aussi tirer parti à court terme des opportunités de fourniture de farines spéciales qu'induit l'apparition d'une diversification de la consommation de pain.

Source : France Export Céréales

SUSPENSION PAR INERTIE DES DROITS DE DOUANE CÉRÉALIERS EUROPÉENS

Bien que la situation des marchés céréaliers européens ne soit plus celle d'il y a 6 mois, la Commission européenne continue de favoriser les importations de blé et d'orge de pays tiers dans l'U.E. Elle vient en effet de reconduire une nouvelle fois la suspension de droits de douane qu'elle avait décidée début mars 2011. Cette mesure avait alors été prise au regard de la flambée des prix des céréales (270 €/tonne pour le blé rendu Rouen) et de ses conséquences sur l'approvisionnement des marchés de l'Union. Fin juin, cette suspension avait été prolongée jusqu'au 30 décembre sur la base de perspectives de marché 2011/12 tendues par la sécheresse du printemps.

Aujourd'hui, le contexte n'est plus le même, les conditions favorables de l'été ayant permis un rattrapage significatif : la production céréalière européenne s'avère de 10Mt supérieure aux prévisions alarmistes de juillet dernier ; avec près de 65Mt, la production de maïs atteint un niveau inédit, offrant aux filières animales des disponibilités fourragères plus que satisfaisantes. La tendance sur les prix des céréales s'est en conséquence inversée en Europe. Le blé tendre rendu Rouen se négocie actuellement autour de 175 €/t.

La Commission européenne semble être la seule à ne pas avoir pris conscience de l'évolution de la situation. Sa nouvelle décision est d'autant plus regrettable que les coûts de production à la tonne de blé tendre de la récolte 2011 se sont significativement accrus. En France, cette augmentation est de 30 €/tonne.



CÉRÉALIERS DE FRANCE

SOLIDARITÉ

CÔTE D'OR : LES CÉRÉALIER PARTENAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE

Au plus fort de la remise de cause du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), début novembre, la FDSEA de Côte d'Or a appelé ses adhérents céréaliers à faire don chacun d'un quintal (100 kg) de blé à la Banque alimentaire de Bourgogne. Les agriculteurs volontaires autorisent les entreprises qui collectent leurs céréales à prélever le blé donné. L'une d'elles transformera ce blé en farine remise à la Banque alimentaire. L'objectif est d'atteindre 500 quintaux de dons.

Depuis l'appel lancé par la FDSEA, le PEAD a été prolongé jusqu'à fin 2013, mais l'incertitude règne pour la suite. Cette incertitude renforce la volonté de la Banque alimentaire de Bourgogne de rechercher des partenariats avec le secteur de la production agricole et agro-alimentaire. Jusqu'à présent, elle sollicitait surtout la grande distribution, mais, rançon du succès rencontré auprès de cette dernière, les marges de progression sont maintenant tenues de ce côté.

FILIÈRES

LES AUTOMOBILISTES POUR UNE TAXATION DU BIOÉTHANOL PLUS INCITATIVE

D'après les résultats d'une enquête réalisée par IPSOS pour les Secondes rencontres du Bioéthanol, tenues le 16 novembre dernier, 87 % des français sont disposés à utiliser des biocarburants pour lutter contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, 74 % des personnes interrogées considèrent que l'industrie du bioéthanol permet de réduire la dépendance énergétique de la France vis-à-vis du pétrole et 68 % qu'elle crée des emplois. Enfin, elles sont 70 % à estimer qu'il faut moins de taxes sur la bioéthanol que sur l'essence pour inciter à en utiliser et à agir ainsi en faveur de l'environnement. De fait, le bioéthanol est aujourd'hui plus taxé que l'essence par unité d'énergie fournie, compte tenu de son moindre potentiel énergétique à volume égal. La filière bioéthanol demande qu'il soit mis fin à cette situation paradoxale de surtaxation d'une énergie renouvelable, ce à quoi tend la proposition de révision de la directive européenne de 2003 sur la taxation de l'énergie actuellement en cours d'examen.

SÛRETÉ SANITAIRE

CÉRÉALES ET TENEUR EN CADMIUM : UNE NOUVELLE PIÈCE AU DOSSIER

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a émis le 24 novembre un avis sur la révision des teneurs maximales en cadmium qu'envisage la Commission européenne pour des aliments -céréales entre autres- destinés à l'homme. Commandé par le ministère de l'Agriculture, cet avis va être transmis au Comité d'experts ad hoc de la Commission.

Selon l'ANSES, la baisse des maxima réglementaires sur laquelle travaille la Commission n'apporterait quasiment aucun bénéfice sur le plan de la santé. L'avis fait ressortir que les aliments visés ne contribuent que partiellement à l'exposition des consommateurs français au cadmium. En effet, si quelques types d'aliments, comme les mollusques, en contiennent beaucoup, l'exposition provient pour l'essentiel de l'ubiquité du cadmium dans les aliments et accessoirement, de la fumée de cigarette et de l'air ambiant en milieu indus-

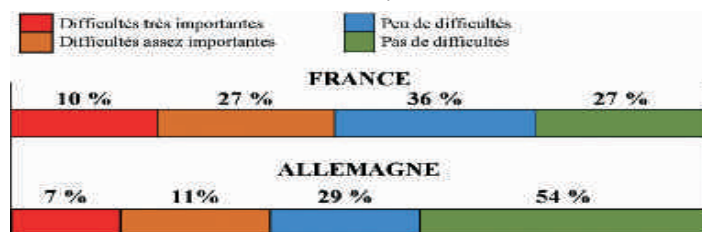
triel. Ces conclusions résultent d'évaluations d'hypothèses de réduction de teneurs maximales dans le cadre de régimes alimentaires réels. Plutôt qu'une action sur les teneurs maximales, l'Agence recommande de travailler sur les facteurs de contamination des sols, comme l'épandage des boues d'épuration et la qualité des engrais, ainsi que de délimiter les risques des personnes les plus exposées du fait de leurs régimes alimentaires.

INFOCHIFFRES

MORAL ÉCONOMIQUE COMPARÉ DES AGRICULTEURS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Dans le dernier « baromètre » FNSEA-IFOP, fin octobre, 37 % des exploitants agricoles français disaient avoir rencontré des difficultés assez ou très importantes dans leur activité au cours des trois mois précédents. Dans un baromètre similaire réalisé en Allemagne, le taux était de 18 %. Les allemands ayant répondu de la sorte évoquaient surtout des problèmes climatiques. Côté français, le climat était souvent évoqué également, mais d'autres facteurs l'étaient fréquemment aussi, parmi lesquels la réglementation environnementale.

Perception par les agriculteurs français et allemands des difficultés rencontrées sur les trois mois précédents



Source : Baromètre FNSEA-IFOP, octobre 2011 - Baromètre DBV Produkt Markt, septembre 2011

GÉOGRAPHIE DE LA SÉLECTION FRANÇAISE DE SEMENCES ET DE PLANTS

La France compte 71 entreprises françaises de sélection de semences et plants, des PME à 70 %. Ce travail d'amélioration des plantes est réalisé dans 121 stations de recherche implantées dans de nombreux départements.

Implantations des stations de sélection végétale par département



Source : GNIS

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.